

2024-11-04

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date d'affichage : 25/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 19 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le treize novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, FREENE Anais, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Arrivé à 20h35, Monsieur RAVACHE, a pu prendre part aux délibérations à partir de la 2024-10-02.

Absents excusés : DESGUEE Jérémie donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, MALBEC Béatrice donne pouvoir à LEMIERE Marc-Antoine, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : GILBERT Sebastien, GILETTE Valérie, PATIENCE Mickaël.

Présents : 16 à 17 selon les sujets

Pouvoirs : 3

Votants : 19 à 20 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h04.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Tableau des effectifs

Délibération 2024-11-04

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs ;

Décision : 20 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE la liste des effectifs comme suit :

Personnel administratif temps complet	Catégorie	Prévus	Pourvus
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1
Adjoint administratif	C	3	3
Personnel technique temps complet	Catégorie	Prévus	Pourvus
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	2
Adjoint technique	C	5	5
Personnel technique temps non complet	Catégorie	Prévus	Pourvus
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint technique	C	9	7
Personnel d'animation	Catégorie	Prévus	Pourvus
Adjoint territorial d'animation	C	2	2
Personnel médico-social	Catégorie	Prévus	Pourvus
Atsem 2 ^{ème} classe	C	3	3
Personnel de la filière culturelle	Catégorie	Prévus	Pourvus
Adjoint territorial / assistant territorial	C / B	1	0

Certifié exécutoire le
25/11/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

